

Département de l'Indre

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Commune du Poinçonnet

Séance du 9 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à l'Asphodèle, 21 rue du 30 août 1944 sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie - BECKER Bernadette - BLIGAND Daniel - BRISSON Roland - CAILLAUT Sébastien - CHAUMETTE Baptiste - CHENOT Laurence - DELALANDE Elisabeth - DESAIX Ludovic - DESTOUCHES Annick - DUPRÉ-SÉGOT Danielle - FORT Jean-Michel - FOUCHET Mathilde - GLOMOT Pascal - LAINE Nicolas - LEGRESY Valérie - PAILLIER Sophie - PALLEAU Bruno - PASQUIER Daniel - PENNEROUX Sylvie - PILLE Pascal - RIPART Christine - VARVOU Nathalie

Absents excusés : BARON Bernard (procuration à Mme ALAUME)
CAGNATO Frédéric (procuration à Mme DUPRÉ-SÉGOT)
DUTREILH Marie-Claude (procuration à Mme CHENOT)
GIRAUD-MELI Marion
ROUSSEAU Dominique
VIGNAU Olivier (procuration à Mme PAILLIER)

Secrétaire de Séance : Mme Virginie ALAUME

Présents : 23
Absents : 2
Procurations : 4

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

2021-12-32 : FINANCES – Tarifs locations des bâtiments divers

Vu les délibérations antérieures sur ce thème,

La commune propose à la location une partie de ses salles accessibles au public.

Dans ce cadre une politique tarifaire a été définie. Il est proposé de l'établir comme suit :

	Prix de location en euros T.T.C.
<u>Bâtiments polyvalents</u> (Préau de l'école J. Prévert)	
▪ Associations et organisations du Poinçonnet.....	Gratuit
▪ Cours – animations (sans but lucratif).....	Gratuit
▪ Associations et organisations hors commune.....	40 € / jour
▪ Cours ou animations à but lucratif de toute nature.....	3 € de l'heure

<p>↳ <u>Salles Mis et Thiennot :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations et organisations du Poinçonnet..... ▪ Cours – animations (sans but lucratif)..... ▪ Associations, organisations et sociétés hors commune <ul style="list-style-type: none"> ➢ 1 salle jusqu'à 1 journée ➢ 2 salles jusqu'à 1 journée ▪ Cours et animations à but lucratif de toute nature 	<p style="text-align: right;">Gratuit Gratuit 60 € 90 € 3 € de l'heure</p>
<p>↳ <u>Clubs Houses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations et organisations du Poinçonnet uniquement 	<p style="text-align: right;">Gratuit</p>
<p>↳ <u>Salle de réception du gymnase</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ évènements à but lucratifs 	<p style="text-align: right;">Forfait de 80 €</p>
<p>↳ <u>Asphodèle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cours ou animations à but lucratif de toute nature..... 	<p style="text-align: right;">5 € de l'heure</p>
<p>↳ <u>ODAKIM</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations et organisations du Poinçonnet..... ▪ Cours – animations (sans but lucratif)..... ▪ Associations, organisations et sociétés hors commune <ul style="list-style-type: none"> ➢ salle d'activités jusqu'à 1 journée..... ➢ grande salle jusqu'à 1 journée..... ▪ Cours ou animations à but lucratif de toute nature..... ▪ Exposition à but lucratif 	<p style="text-align: right;">Gratuit Gratuit 70 € 100 € 3 € de l'heure 150 € / semaine</p>

Considérant que les locations ou mise à disposition des barrières ou tables occasionnent de nombreuses dégradations et réparations, il est proposé de revaloriser les tarifs comme suit :

<p><u>Locations de barrières :</u> Prix par barrière et par jour (gratuit pour les communes de l'Agglomération et du Canton d'Ardentes)</p>	<p style="text-align: center;">2,60 €</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

En ce qui concerne la location des tables, il est proposé que le forfait livraison ne s'applique plus sur le territoire communal et donc seulement pour les livraisons hors commune.

<u>Locations de tables :</u>	4,00 € la table
<u>LIVRAISON : UNIQUEMENT HORS COMMUNE</u>	
. Forfait jusqu'à 10 tables.....	25,00 €
. Forfait de 11 à 20 tables.....	40,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'appliquer les tarifs proposés ci-joint à partir du 1^{er} janvier 2022
- de charger Mme le Maire d'appliquer la présente décision
- d'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des documents correspondants.



Pour Extrait Conforme,
Le Maire,


Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Certifié exécutoire,
Transmis par voie électronique à la Préfecture le 20 12 21
Reçu en Préfecture le 20 12 21
Publié, affiché ou notifié le 23 12 21
Le Maire,

